Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260618-2026_031-DE

Martigné Ferchaud (35)
La Ville au Naturel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin à 20 h, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 11 juin 2026 s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : Mme Chrystelle BADOUD, Mme Gwendoline BAROCHE CADINOT, M. Sébastien BOUDET, M. Alain BOULDOIRES, M. Jean-Pierre BOURNICHE, Mme Elise BRUEY, M. Hervé BRUEY, Mme Christelle CAILLAULT LEBLOIS, M. Laurent DUCLOS, M. Jean-Michel FARINA, Mme Natacha GELDRON, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, M. Arnaud LE LANNOU, M. Alain MALOEUVRE, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, Mme Jessica PROVOST, Mme Catherine THOMMEROT.

Absents/excusés : M. Benjamin BOIXIÈRE, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZURAIS, Mme Elodie REMY, Mme Sandrine USANOS,

Procurations :
M. Benjamin BOIXIÈRE donne procuration à Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
M. Yves MARTIN donne procuration à M. Patrick HENRY
Mme Chantal MAZURAIS donne procuration à Mme Catherine THOMMEROT
Mme Elodie REMY donne procuration à M. Jean-Michel FARINA

Secrétaire de séance : M. Yann LE GALL

2026/031	**Finances locales – Tarifs communaux - Tarifs périscolaires 2026-2027**

Rapporteur : Christelle CAILLAULT-LEBLOIS

Chaque année, l'assemblée délibérante est amenée à fixer les tarifs périscolaires (cantine-garderie, goûters) qui s'appliquent à l'école publique « Le Jardin des Mots ».

Pour l'année scolaire 2026/2027, la Commission Vie scolaire/Petite Enfance/Enfance/Jeunesse s'est réunie le 2 juin 2026.

La commission a proposé d'actualiser les tarifs périscolaires à compter du 1er septembre 2026 en suivant un taux d'augmentation de 1 % (Pour info rappel de l'inflation prévisionnelle 2026 : entre 1,7% et 1,9%).

Il est proposé d'établir les tarifs périscolaires 2026/2027 présentés en annexe et applicables au 1er septembre 2026.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260618-2026_031-DE

Considérant la nécessité de fixer les tarifs périscolaires pour l'année 2026/2027

Vu la proposition de la commission Vie scolaire/Enfance/Petite Enfance/Jeunesse réunie le 2 juin 2026

Vu la proposition de tarifs annexée au présent projet de délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

22 voix pour,

0 abstentions,

0 voix contre

- **Décide** de fixer les tarifs de la garderie, de l'étude surveillée et de la cantine de l'année scolaire 2026/2027 comme indiqués en annexe

- **Précise** que ces tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2026

Pour extrait conforme, le 22 juin 2026

La secrétaire de séance,
Yann LE GALL

Le Maire,
Patrick HENRY